

LA FONDATION DU PATRIMOINE en quelques mots...



Statut : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Son organisation : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Ses moyens d'action : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

La subvention : La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN des partenaires financiers

Pour plus de simplicité, faire des économies
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

lorraine.fondation-patrimoine.org



DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz

54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : lorraine@fondation-patrimoine.org

Site internet : lorraine.fondation-patrimoine.org

Photo © La Lorraine Gaumaise - Michel Laurent

Ne pas jeter sur la voie publique



APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE

Mairie
d'Avioth

Cette campagne de mécénat populaire est également réalisée
avec le concours de l'Association Anim'Avioth



BASILIQUE NOTRE-DAME D'AVIOTH

RESTAURATION DES TRAVÉES 2 ET 3 DE LA NEF

AVIOTH (MEUSE)

Faites un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/13751

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

RESTAURATION DES TRAVÉES 2 ET 3 DE LA NEF DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME D'AVIOTH

Pourquoi une si grande église dans un si petit village ? Telle est la question que l'on se pose en arrivant à Avioth, petit village du nord-meusien de 142 âmes, où trône une église monumentale devenue basilique en 1993. Le pèlerinage de Notre-Dame d'Avioth, la richesse architecturale de l'édifice en ont fait sa notoriété.

La Basilique est un monument emblématique de l'architecture gothique. Construite à partir du milieu du XIII^e siècle après l'apparition miraculeuse d'une statue de la Vierge, elle est classée monument historique en 1840. Bâtie au cœur de l'ancien Comté de Chiny, à quelques kilomètres de l'Abbaye d'Orval en Belgique et de la Citadelle de Montmédy, elle est entourée d'anciennes maisons typiques de Lorraine.

Accolée à l'enceinte de l'église, la Recevresse, petit édicule gothique flamboyant considéré comme unique au monde, avait pour fonction de recevoir les offrandes des pèlerins. Son moulage est exposé à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris depuis 1898.

Les pèlerins viennent encore très nombreux se recueillir devant la statue de Notre-Dame d'Avioth, notamment le 16 juillet lors du pèlerinage. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, Avioth était une église à répit où les enfants mort-nés pouvaient recevoir le baptême sous condition. Notre-Dame d'Avioth était réputée pour redonner vie momentanément à ces enfants.

La place de la basilique est le théâtre de manifestations organisées grâce à l'investissement de la commune mais aussi des associations : les « Artistiques », le « Village de Noël », les concerts, le marché fermier, les journées européennes du patrimoine, etc. Le nombre de visiteurs atteint 45 000 chaque année.

La Basilique a déjà fait l'objet de nombreuses restaurations : le chœur, le transept, le déambulatoire, la chapelle haute, le mur de soutènement. De nouveaux projets doivent voir le jour pour permettre à l'édifice de traverser le temps notamment la restauration de deux travées de la nef.

La Fondation du patrimoine de Lorraine s'associe à l'opération en lançant une campagne de mécénat populaire à destination des particuliers, des associations et des entreprises.

**La municipalité compte sur votre générosité
et votre soutien financier pour mener à bien son projet !**

Oui, je fais un don pour soutenir **la restauration de la Basilique Notre-Dame d'Avioth**
Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - BASILIQUE D'AVIOTH »

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si celui-ci n'aboutissait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Mon don est de [] euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu l'impôt sur la fortune l'impôt sur les sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don est déductible soit :

- **de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- **OU de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €**. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- **de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don** (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires).

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don pour ce projet?

PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !

◆ Faites votre don en ligne en 1-clic sur notre site internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/13751

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



PAR COURRIER :

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Basilique d'Avioth » (voir coordonnées au verso).
Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Lorraine.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

